

Beaulieu-sur-Oudon, le jeudi 3 octobre 2024

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu à la salle de Conseil Municipal (salle annexe de la mairie) en séance publique, le

**Mardi 8 octobre 2024 à 20H30**

L'ordre du jour est le suivant :

- Délibération 2024-045 : Virement de crédits
- Délibération 2024-046 : Participation classe de neige 2025 – Ecole de l'Oudon
- Délibération 2024-047 : Choix de l'entreprise - Travaux fauchage Lotissement Beausoleil
- Délibération 2024-048 : Mission d'archivages – Choix du prestataire
- Délibération 2024-049 : Révision des tarifs livraison des repas à la commune de Montjean
- Délibération 2024-050 : Révision des statuts de Laval Agglomération
- Questions diverses

Le Maire,

Anthony ROULLIER



L'article L.2121-10 du CGCT précise désormais que : Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. **Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.**